



Arrondi RTT en décembre quand arrivé dans l'année

Par **Anonyme1963**, le 19/11/2023 à 16:53

Bonjour,

Je suis cadre dans une entreprise en forfait jour. Je dispose de 11 jours de RTT par an, soit 0,92 RTT par mois.

Arrivé en cours d'année, j'aurais accumulé 2,94 jours de RTT en décembre. Mon entreprise m'a indiqué que ce montant sera arrondi à l'inférieur c'est-à-dire à 2,5 jours et non pas au supérieur (3jours). Je ne trouve pas d'information dans les textes de loi et rien n'est précisé dans les accords de l'entreprise. Est-ce que l'entreprise est libre du choix d'arrondi des RTT ?

Merci par avance,

Cordialement

Par **janus2fr**, le 19/11/2023 à 17:39

[quote]

Je dispose de 11 jours de RTT par an

[/quote]

Bonjour,

En forfait jour, le nombre de jours de RTT n'est pas fixe mais variable selon l'année.

Par **Anonyme1963**, le 19/11/2023 à 18:15

Bonjour,

Effectivement, je suis en forfait 215jours. Ainsi en 2023 ainsi qu'en 2024, mon nombre de

jours de RTT est de 11 par an.

Est-ce que quelqu'un aurait une idée pour le fonctionnement de l'arrondi des RTT svp ?

Merci par avance,

Cordialement.

Par **Prana67**, le **20/11/2023** à **13:55**

Bonjour,

Regardez peut être ce que dit votre accord sur le temps de travail.

Sinon que dit votre forfait jours ? Avez vous prévu le nombre de jours que vous devez travailler la première année incomplète ?